



À SAVOIR

Plan canicule, pensez à vous inscrire !

En prévision de périodes particulièrement difficiles (fortes intempéries, fortes chaleurs, épidémies, ...), un registre est tenu par le CCAS afin de localiser au mieux les personnes les plus vulnérables que ce soit de par leur âge, leur handicap, ou leur isolement pour permettre, en cas de nécessité, l'intervention des services sanitaires et sociaux dans les meilleures conditions.

N'hésitez pas à vous faire connaître auprès du CCAS afin d'être inscrit sur le registre des personnes vulnérables.

Qui peut être inscrit ?

Les Saint Andréen(ne)s vivant à leur domicile :

- Âgées de 65 ans ou plus,
- Âgées de 60 ans ou plus inapte au travail,
- En situation de handicap.

Conditions d'inscription

L'inscription est gratuite, volontaire et peut s'effectuer tout au long de l'année.

Comment ?

L'intéressé(e) peut demander son inscription en remplissant le formulaire de demande d'inscription (à retirer en mairie).

Cette inscription peut aussi être demandée par le représentant légal ou un tiers (ami, proche, médecin, services d'aide à domicile...) avec l'accord de l'intéressé(e) en utilisant le même formulaire d'inscription.



Chèque énergie 2024

Le chèque énergie est une aide au paiement des factures d'énergie du logement. Il est attribué sous conditions de ressources. Si vous êtes éligible, vous recevrez automatiquement votre chèque énergie, à votre nom, par courrier chez vous. Un nouveau chèque énergie 2024 sera envoyé à partir du 2 avril aux ménages concernés.

Quelles dépenses régler avec le chèque énergie ?

- Votre facture d'énergie, auprès de votre fournisseur d'électricité, de gaz, de chaleur, de fioul domestique, ou d'autres combustibles de chauffage (bois, etc.).
- Vos charges d'énergie incluses dans votre redevance, si vous êtes logés dans un logement-foyer conventionné à l'APL ou dans un EHPAD, un EHPA, une résidence autonomie, un établissement ou une unité de soins longue durée (ESLD, USLD).
- Certaines dépenses liées à des travaux de rénovation énergétique de votre logement.



Comment l'utiliser ?

- En ligne sur chequeenergie.gouv.fr, facile et rapide, avec une adresse mail, numéro du chèque énergie, et le code à gratter, numéro client et compte figurant sur la facture
- Par courrier, détachez le chèque, complétez les infos au dos et renvoyez-le à votre fournisseur accompagné d'une copie de votre dernière facture

Bon à savoir

- En cas de déménagement, les bénéficiaires du chèque énergie ont la gratuité des frais d'ouverture et d'enregistrement du nouveau contrat
- En cas d'impayés :
 - Réduction des frais liés à une intervention (réduction puissance ou suspension d'alimentation)
 - Exonération le cas échéant des frais liés aux rejets de paiement
 - Maintien de la puissance pendant la trêve hivernale (1^{er} novembre au 31 mars)
 - En dehors de la trêve hivernale : période de 6 jours d'une alimentation minimale d'électricité.

Association l'Amitié de fil en Aiguilles

Le CCAS a rencontré Arlette (la Présidente), Marie-Lou et Françoise, de l'association l'Amitié de fil en Aiguilles qui depuis des années se réunissent pour tricoter et partager leurs savoirs.

Ses 26 adhérentes participent régulièrement à des projets caritatifs, comme la confection de couvertures pour un refuge de chats à Béziers ou de la layette pour bébés prématurés en faveur de l'association « Espoir pour un enfant ». Mais le plus important pour l'année 2024 consiste en la fabrication de mini bonnets qui seront positionnés sur les bouteilles de jus de fruits de la marque « Innocent » vendues en grande surface. Pour chaque bouteille vendue, 0,2€ sont reversés à l'association « les petits frères des pauvres ». Déjà 1 700 bonnets tricotés (soit 340€ depuis le début de l'année par nos tricoteuses ; nous suivrons de près ce magnifique élan de solidarité !

Sur un plan national, en 2023, plus de 500 000 bonnets ont été tricotés et ont permis de verser à l'association « les petits frères des pauvres » (association qui vient en aide aux personnes âgées), plus de 100 000 euros. Lors de vos courses, peut-être apercevrez-vous ces petits bonnets posés sur les bouteilles... Afin de soutenir ces partenariats, l'association lance un appel aux dons de laine et de coton. Pour les amatrices de tricot, vous pouvez aussi réaliser vous-mêmes ces petits bonnets (patron ci-contre). Vous pouvez déposer ces dons au centre socio-culturel et sportif municipal Mozaïka, pendant les horaires d'ouverture.

N'hésitez pas à rejoindre l'équipe tous les jeudis après-midi de 14h à 17h à la salle intergénérationnelle

Le bonnet débutant

Voici un modèle simple et efficace pour réaliser vos premiers petits bonnets sans vous donner du fil à retordre. Pour tricoter un petit bonnet, utiliser un fil qui correspond au numéro d'aiguilles n°4.

1. Installez vous confortablement et prenez une grande inspiration.
2. Montez 28 mailles avec une paire d'aiguilles de 4 mm, puis tricotez 14 rangs en alternant à l'aller un rang à l'endroit et au retour un rang à l'envers (point de jersey). Vous obtenez alors un rectangle de 15 cm de longueur sur 5 cm de largeur.
3. À partir du rang suivant, commencez les diminutions. Pour cela, tricotez 2 mailles ensemble à l'endroit (=14 mailles). Faites la même chose au rang suivant avec 2 mailles ensemble à l'envers (=7 mailles).
4. Déjà fini ? Coupez le fil en laissant un bout d'environ 25 cm. Enfilez-le sur l'aiguille, passez l'aiguille à travers les mailles et retirez l'aiguille à tricoter (figure A).
5. Serrez bien le fil (figure B). Fermez le bonnet avec une couture sur le côté (figure C) et pour la touche finale, cousez le petit pompon sur le haut du bonnet.

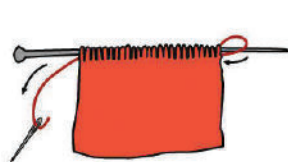


fig. a



fig. b

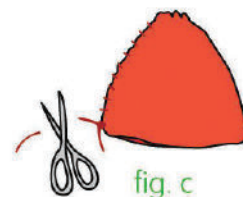


fig. c

Bravo, très joli bonnet. Vous pouvez être fier(e) de vous.

Pour tous renseignements complémentaires, contactez Arlette TANGUY au 06 70 72 72 57.

Bonus réparation

Le bonus réparation est une aide financière de l'État qui vous encourage à réparer vos appareils électriques ou électroniques plutôt que de les remplacer. Elle concerne plusieurs appareils du quotidien avec des montants variables.

Ce bonus réparation est prévu par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) et est déployé depuis décembre 2022. Il s'agit d'un montant déduit directement de votre facture : votre produit doit avoir été réparé chez un réparateur labellisé. L'objectif : lutter contre l'obsolescence programmée et inciter les Français à avoir une consommation écologiquement responsable.

Pour bénéficier du bonus réparation, vous devez vous rendre chez un réparateur labellisé QualiRépar, référencé pour ses compétences professionnelles.



Bonus réparation : Quelques exemples de montant par appareil :



 Centrale vapeur 20€	 Vélo d'appartement 15€	 * Robot pâtissier 25€	 * Friteuse 15€	 Lave-vaisselle 50€	 Lave-linge 50€	 Réfrigérateur-congélateur 25€
 Sèche-linge 50€	 Vélo d'appartement 15€	 Téléphone portable * casse écran 25€	 Console de jeux 20€	 Tablette 25€	 Chaîne hi-fi 20€	 Téléviseur 60€
 * Outillage électroportatif 20€		 Tondeuse à gazon (et robot) 15€		<p>● ● ●</p> <p>Découvrez l'intégralité des montants «Bonus réparation» en scannant le QR-Code ci contre</p>		



<https://www.ecosystem.eco/comprendre/bonus-reparation>

* Nouveaux appareils éligibles au 1^{er} janvier 2024. ↗ Nouveaux montants applicables au 1^{er} janvier 2024 (date de la facture de réparation faisant foi).

SPECTACLE

« Le murmure des femmes »



A l'occasion de la journée des droits de la femme, le Secours Populaire de Saint André de Sangonis s'est associé à l'association Eau Gazeuse de La Boissière pour interpréter un spectacle mis en scène par Agnès Petit-Gille. L'idée a émergé fin 2023, des témoignages de femmes accueillies et bénévoles ont donné

matière à l'élaboration de ce spectacle. C'est avec brio que les 7 femmes bénévoles du Secours Populaire sont montées sur scène pour traiter d'un sujet concret et grave avec humour et légèreté, même si des spectateurs ont parfois essuyé une larme.

AGENDA

Sortie séniors

Tous les ans, le CCAS organise des sorties à la journée pour les Saint-Andréens et Saint-Andréennes de plus de 65 ans. Cette année, nous vous proposons une journée en Camargue qui se déroulera le mardi 4 juin. La participation est de 25€/personne, et l'inscription est obligatoire.

Pour vous inscrire vous devez contacter le CCAS au 04 67 57 04 60 avant le 24 mai 2024 (les places sont limitées).



Programme :

- **Matin** : croisière en Camargue sur le petit Rhône
- **Midi** : repas au restaurant l'Amirauté
- **Après-midi** : petit train au départ des Saintes Maries de la Mer pour un circuit de 13 kms à la découverte de son environnement sauvage.

à noter...



Numéros d'urgence

15	SAMU
17	Police/Gendarmerie
18	Pompiers
112	N° d'appel d'urgence européen
114	N° d'appel d'urgence personnes muettes et malentendantes (fax ou sms)
115	SAMU social / secours aux sans-abri
119	Enfance maltraitée
197	Alerte Attentat/enlèvement
36 24	SOS médecins
39 19	Violences conjugales
39 77	Allô Maltraitance personnes âgées
116 000	SOS enfants disparus
04 91 75 25 25	..	Centre Anti-Poison



Numéros utiles

36 46	CPAM
39 39	Allo Service Public
39 49	Pôle Emploi
0810 25 34 80	CAF
0892 683 208	Chéquier volé ou perdu
0892 705 705	Opposition carte bancaire
0800 23 13 13	Drogues Info Service
0811 91 30 30	Écoute Alcool
0811 91 20 20	Écoute Cannabis